

La famille Boitel de Dienval et La Folie à Pierrefonds

(XVII^e - XX^e siècles)

Marc PILOT

Monsieur Bernard Boitel de Dienval, ancien et fidèle sociétaire, habite une vaste et charmante propriété à Pierrefonds : La Folie. Alors qu'il doit se résigner à quitter ce domaine qu'il aime tant, il nous a confié ses archives familiales afin de nous faire partager sa passion pour cette propriété.

Les racines des Boitel

Vers 1630, un certain Vincent Boitel vint à Compiègne où il épousa Suzanne Bourdon (± 1610 - 21/5/1679, Compiègne). Elle était la fille de Claude Bourdon, seigneur du fief des Tournelles, situé rue de Pierrefonds à Compiègne, greffier de la prévôté de Compiègne puis bailli de Jaux.

D'où venait-il? Son père, Adrien, habitait à Davenescourt (Somme) et l'on retrouve trace de ce noyau familial dans le village voisin du Quesnel-en-Santerre¹. En effet, Adrien y fournit le dénombrement du fief du Quesnoy le 30 août 1607, son fils Vincent fit relief de 32 journaux en 6 pièces le 23 juillet 1638 et sa veuve, Suzanne Bourdon, en fit de même le 15 novembre 1652. Le fief fut divisé en 1683 entre une partie des héritiers : An-

toine et Charles Boitel ainsi que Claude Constant (époux de Marie Boitel), nos Compiègnais gardaient donc un pied dans les riches terres fertiles du Santerre où l'on peut retrouver les traces de cette famille jusqu'en 1458.

enregistrées par d'Hozier vers 1700 mais on n'en retrouve pas trace². On peut cependant les rapprocher de celles d'Antoine Boistel, marchand à Amiens et de François Boistel, chanoine de Notre-Dame³.

Le blason



D'azur à la boîte (ciboire) d'or surmontée d'un chérubin d'argent

Ces armes étaient parlantes, sous forme de rébus on a en effet : boîte + ailes = Boitel. Elles figuraient sur plusieurs vitraux, aujourd'hui détruits, de l'église Saint-Jacques, accolées à celles des Becquet et Haudicquer. Selon une tradition familiale, elles auraient été

L'élévation sociale

Antoine Boitel, le troisième fils né vers 1640 à Compiègne, épousa Christine Desnoyes en 1674. Ce couple n'enfanta pas moins de 11 enfants! Parmi eux on peut distinguer deux religieux : Antoine Charles qui devint prêtre chanoine de la Collégiale de Saint-Clément et François Vincent, moine césartien.

Antoine joua un rôle essentiel dans l'élévation sociale de sa famille. Une transaction du 10 décembre 1688 montre qu'il avait prêté, avec son beau-frère, 4640 £ à la veuve d'Antoine Charmolüe. Ne pouvant les rembourser, elle abandonna deux pièces de terre dans la plaine de Royallieu. D'abord marchand drapier, Antoine est déclaré à sa mort, en 1703 à Compiègne, Conseiller du Roi et ancien échevin.

Jean Placide, qui poursuit la lignée, s'allia en 1703 avec une des familles les plus en vue de

Compiègne : les Charmolüe. Son épouse, de dix ans son aînée, était fille de Jacques Charmolüe, greffier de la forêt de Compiègne. C'en était fini du négoce, les offices, même modestes, présentaient plus d'attraits et il succéda à son beau-père ; il fut également receveur des domaines du roi. Il eut six enfants de ce premier lit dont Élie François Jacques, notaire et tabellion royal rue des trois Barbeaux et Louis Jean Simon Placide qui suit.

Remarié avec Marie Jacqueline Charpentier en 1715, il eut encore six enfants dont Nicolas Charles, né en 1717, qui fut chanoine de Saint-Clément à Compiègne puis de Saint-Thomas à Crépy-en-Valois. Il représenta cette collégiale à l'assemblée générale des trois ordres le 14 janvier 1789.

Louis Jean Simon Placide (28/10/1705 - 05/04/1778, Compiègne) épousa Michelle Le Féron en 1734, nouant ainsi à nouveau une alliance avec une ancienne et illustre famille compiégnaise. L'épouse était fille de Louis Samson Le Féron, avocat en Parlement.

Veuf très tôt, il convola en secondes noces avec Marie Jeanne de Saint Fal⁴ en 1738. Curieusement, alors que tous deux étaient de la paroisse Saint-Jacques, le mariage fut célébré à Saint-Sauveur où ils n'avaient aucune attache, faut-il y voir un lien avec la dispense de deux bans qu'ils obtinrent seulement la veille de leur mariage ?

L'époux était greffier en chef des consuls de Compiègne et le beau-père était inspecteur des routes de la forêt de Compiègne. Le célébrant était Jean-Louis de Saint Fal, chanoine de Saint-Quentin et oncle de la future. Dans l'assistance se trouvaient Messire François Le Cointe, écuyer et seigneur du Soupiseau (fief à

Saint-Sauveur) ainsi que Marie Jean François Hyacinte Esman-gard de Bournonville, lieutenant de la Capitainerie des chasses de Compiègne.

Jean Charles François Boitel (1745-1779, Compiègne), qui suit, utilisa pour la première fois le nom de Boitel de Dienval dans un acte sous seing privé en 1770. C'était une première étape dans la conquête de la noblesse, celle de l'apparence... Ce patronyme fut emprunté à un fief situé sur le territoire de Jaux et qui était baillé à un fermier pour le prix de 66 mines de blé moison et 24 £ d'argent qu'il fallait partager avec une belle-sœur : Marie Françoise Dufour, veuve de Jean Boitel.

Ce fief noble étant tenu en roture, il fallait s'acquitter d'un droit de franc-fief. Sur le plan d'intendance de 1783 il est écrit Guianval et l'on trouve parfois des actes orthographiés Dianval. Dienval finit par s'imposer, c'est également cette orthographe que l'on trouve dans le cadastre de

1826 et l'on entre aujourd'hui dans Jaux depuis Venette par la rue de Dienval. Cet ajout patronymique n'était peut-être pas sans rapport avec un héritage récent qui renforçait l'apparente noblesse.

L'héritage de La Folie

Le Chanoine Jean Louis de Saint Fal mourut et fut enterré le 22 septembre 1763 dans l'église royale de Saint-Quentin. Alors âgé de 55 ans, il avait constitué un patrimoine respectable qui resta en indivision entre ses deux héritiers jusqu'au 14 octobre 1770.

L'un, Alexandre Louis Quentin Victorice Gallois de l'Épée, était sous la tutelle de Messire François Nicolas Gallois de Vaux-Sorel, prêtre chanoine de l'église de Saint-Quentin, son oncle. Il était l'unique héritier de sa défunte mère, Élisabeth de Saint Fal, veuve du Sieur André Louis Quentin Gallois de l'Épée, conseiller du roi, receveur des tailles de l'Élection de Saint-Quentin.

Chanoine
Jean Louis
de Saint Fal

Prêtre docteur
en la faculté de
Sorbonne,
chanoine de
l'église de
Saint-Quentin

(Coll. privée)



L'autre était Jean Charles François Boitel de Dienval, conseiller du roi et de son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans, également garde-marteau ⁵ de la forêt de Laigue, seul fils et héritier de feu dame Marie Jeanne de Saint Fal.

Les biens de ce grand-oncle furent répartis en deux lots. Le premier comprenait le fief de la Folie (8210 £), des prés à Vieux-Moulin (416 £), des terres dans la plaine de Compiègne (46 £), des immeubles sis au Francport et à Rethondes (950 £ et 306 £) ainsi qu'une rente assise sur les vanniers de Compiègne s'élevant à 180 £, le tout formant un total de 10109 £.

Un second lot fut constitué avec le fief Babué, situé au faubourg Saint Martin à Saint-Quentin, et une compensation de 2000 £. Pour effectuer le tirage au sort on interpella André Langlois, perruquier à Compiègne, qui passait dans la rue. Il mit deux billets dans son chapeau, en tira un qu'il remit plié au sieur Boitel de Dienval : la Folie entra en sa possession et ne devait plus quitter le patrimoine familial ⁶.

Le fief de la Folie

Retracer l'histoire du fief de La Folie est une tâche difficile car, à en croire certaines notes, l'ensemble des titres féodaux auraient été brûlés en 1793 ⁷. Cela semble confirmé par la mention d'un acte de la municipalité de Pierrefonds attestant le brûlement. L'inventaire après décès de Jean Charles François Boitel de Dienval du 28 septembre 1779 présente cependant une analyse sommaire ⁸ de nombreuses liasses de papiers. Certains attestent que depuis le XVII^e siècle La Folie appartenait à la famille de Gaya, d'origine italienne,

dont les membres se transmettaient depuis 1638 la charge de major commandant les ville et château de Compiègne.

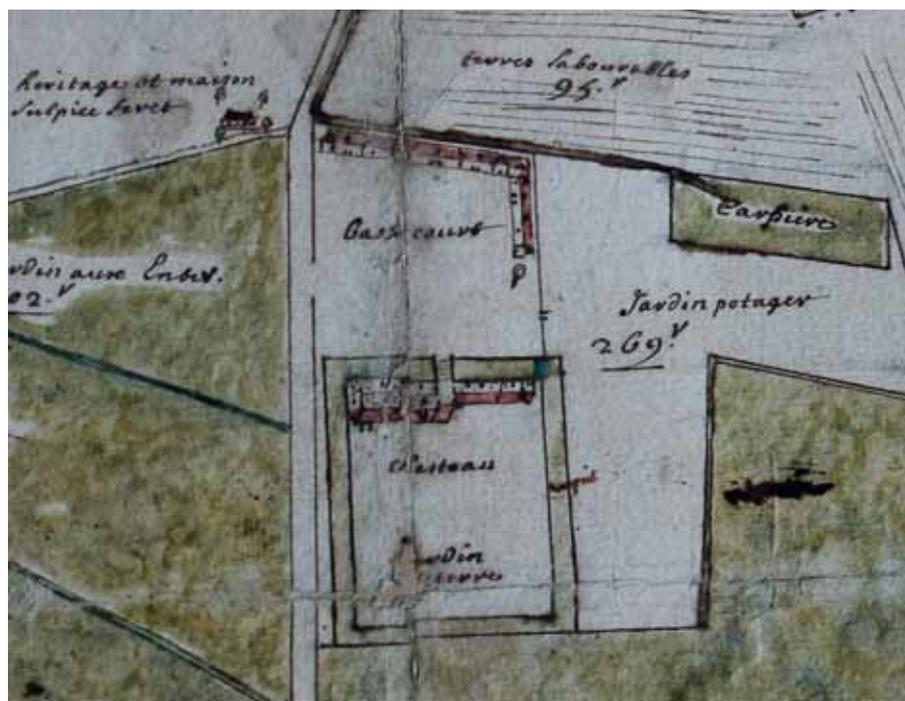
On y trouve ainsi la mention d'une adjudication le 15 septembre 1762 par Catherine Françoise de Gaya, veuve de Mre Louis Languedoue de Gaya à Me Gautier de La Pommeret de la seigneurie de La Folie et des fiefs Damplicieux, de la Corne de cerf pour 8210 livres. L'acquéreur déclarait avoir agi pour Mre Jean Louis de Saint Fal, prêtre docteur en la faculté de Sorbonne, chanoine de l'église de Saint-Quentin et y demeurant. D'autres fiefs de moindre importance furent adjoints au Fief de la Folie par la suite.

Le cueilleret ⁹ commencé à la Saint Rémy de 1770 recense les droits de lavage ¹⁰, passage et corvées perçus sur 41 habitants de Palesnes et 6 institutions pour les fiefs de la Folie et la Belliole pour un total de 55 £, 6 poules 1/2, 2 poulets, 2 chapons, 6 journées de corvage, 1 pichet de seigle et 1 mine d'avoine ¹¹.

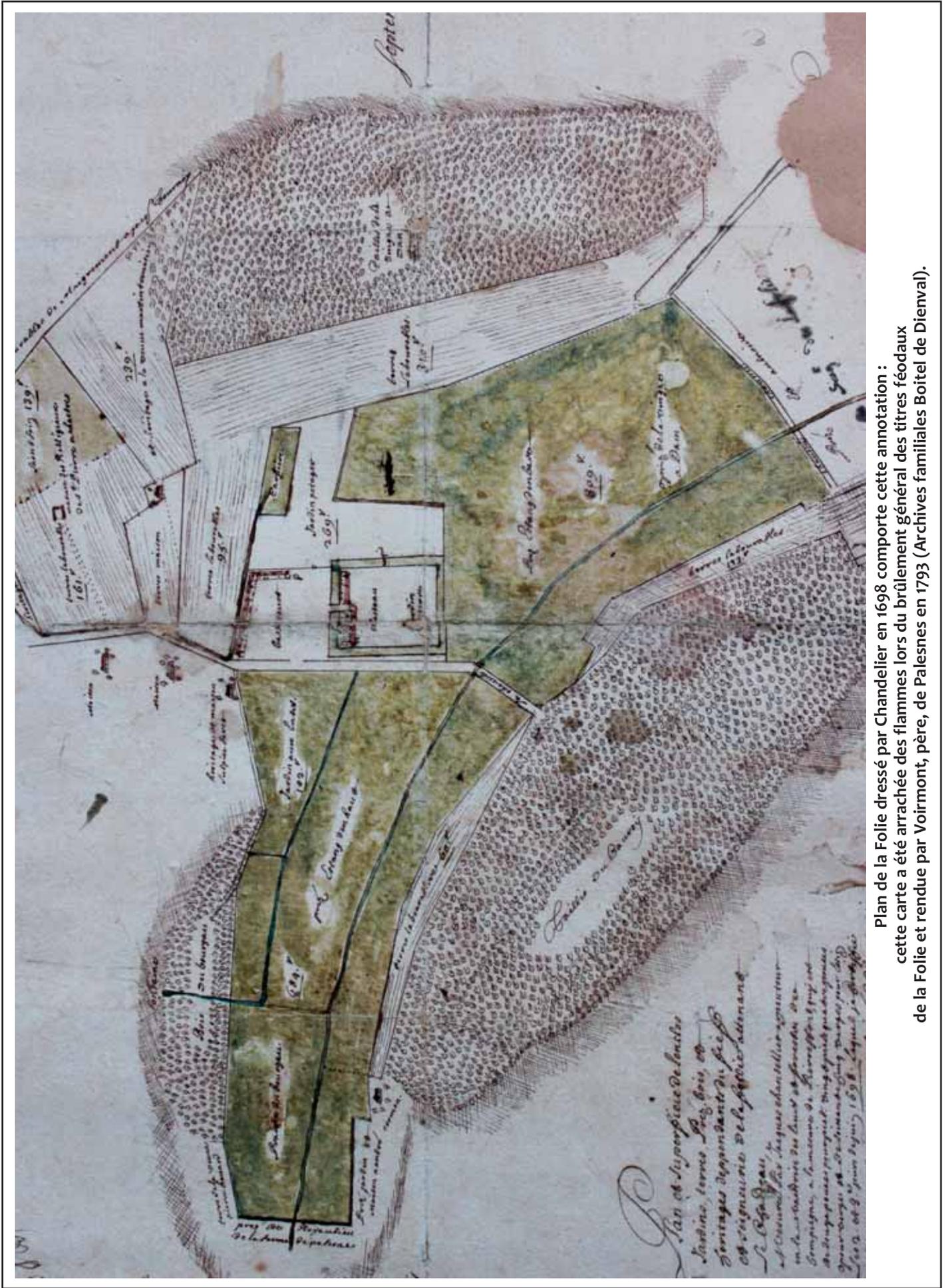
Le fief de Bournonville comptait 72 tenanciers et rapportait 15 £, 8 poules, 2 poulets et 8 boisseaux de seigle ¹² tandis que le fief de Brange avec 39 tenanciers rapportait 8£, 8 poules et 2 chapons.

La consistance du fief de la Folie est décrite dans le bail de 1771 consenti à Jean Choron et Dominique Demoulin ¹³, laboureurs à Palesne : l'habitation du fermier au fond de la cour avec chambre à côté, les grandes écuries, étables et rouillis à cochons, un poulailler et un colombier, un pressoir.

Les terres consistaient en 10 esseins ¹⁴ de terres chanvrières en une pièce avec une bordure de 30 pommiers derrière la maison seigneuriale, une autre de 15 esseins avec 100 pommiers. S'y ajoutaient 15 esseins à Maigremont (Maigres Monts), 4 esseins dans la plaine de Touvent, 26 esseins de prés en deux pièces, 60 verges sous le bois du Cauroy. Une pièce de terre et prés de 20 esseins 30 verges et un pré de 3 esseins 10 verges au Champ Beaudon, entre l'étang



Le château de la Folie, jardins et basse-cour
(Détail du Plan Chandelier de 1698)



de Pierrefonds et le moulin de Vertefeuille, étaient grevés de 41 £ de surcens et rente foncière au profit des Célestins de Saint-Pierre-en-Châstres (à Vieux-Moulin).

En 1771, le locataire de La Folie payait treize douzaines de paires de pigeons et 700 £ en une fois. Le revenu de la seigneurie fut considérablement amoindri par la suite, peut-être fut-il difficile de trouver un nouveau preneur, car en 1782 le loyer n'était plus que d'une douzaine de pigeons, deux voitures de bois et 500 £ payables en deux fois.

Ce fief conférait à son propriétaire le privilège de nommer l'homme vivant et mourant de l'abbaye Saint Nicolas de Courson ¹⁵.

Jean Charles François : un esprit éclairé ?

Louis Jean Simon Placide fit l'achat le 14 janvier 1767 de l'office de garde-marteau de la forêt de Laigue ¹⁶ à Louis Raoul Le Caron pour 20000 £ de prix principal, dont 4000 £ comptant et 800 £ de rente annuelle. Cette charge était destinée à établir son quatrième fils, Jean Charles François, qui n'avait pas encore atteint l'âge requis de 25 ans mais il bénéficia d'une dispense d'âge. Ce dernier porta également, grâce à cet office, le titre de conseiller du roi et du duc d'Orléans.

Ainsi établi, il ne lui restait qu'à trouver un bon parti et il épousa ¹⁷ en 1776 Marguerite Rosalie Esmangard de Bournonville. Elle était issue d'une vieille et réputée famille noble de Compiègne et son père, Louis Marie François, fut trésorier des fortifications puis trésorier du canal de Picardie à Saint-Quentin. L'époux avait apporté 42.500 £ et la mariée avait une dot de 25.000 £ imputées sur la succession de ses parents. Cette union fut cour-



Les ruines d'un imposant pignonier sont les seuls vestiges de l'ancien château

te car l'époux mourut dans sa demeure rue du Paon, paroisse Saint-Jacques, à Compiègne le 17 septembre 1779, âgé de 33 ans. Peu après, un inventaire après décès de 130 pages fut dressé. Cette procédure était d'autant plus importante qu'il y avait un enfant de 16 mois, Nicolas Louis, et qu'un enfant posthume devait naître. La veuve de 23 ans était assistée de son frère et tuteur, François Jean-Baptiste Esmangard de Bournonville, avocat en Parlement et conseiller du roi au baillage de Vermandois à Saint-Quentin.

L'inventaire montre une certaine aisance. En l'absence de toute dette, la prisée des effets se monta à plus de 10.000 £ dont 2000 £ pour l'argenterie. À cela s'ajoutaient 8960 £ en espèces et un billet à terme de 4000 £. Les armoires du défunt recelaient pas moins de 86 chemises appartenant au défunt et sa cave était bien garnie avec 250 litres en tonneau et 150 bouteilles de Bourgogne et Petite Champagne.

Les livres occupaient une place importante dans la maison

de la rue du Paon. On les trouvait dans toutes les pièces et 440 ouvrages furent prisés en trois vacations par Louis Bertrand, libraire à Compiègne. Une grande partie de ces livres pourrait provenir d'une succession car ils sont assez anciens. En revanche les volumes concernant l'art ou les techniques de peinture étaient des achats personnels car Jean Charles François peignait. Ses nombreuses toiles étaient accrochées dans toutes les pièces mais l'évaluation des toiles fut très modeste...

Le droit n'est guère représenté en dehors des coutumes de Montdidier, Senlis, Paris ou du *Recueil des édits et ordonnances concernant les eaux et forêts, avec des observations*, par de Saint-Yon (1610). Un traité d'arpentage forestier complète le domaine professionnel.

Les livres d'histoire concernent principalement l'Antiquité ou les biographies de quelques rois, la géographie aborde des récits de voyages. Le sacré constitue la part principale du fonds mais sans classement particulier. Les ouvrages religieux voisinent avec les



Façade avant. L'espace de vie principal, avec le salon, se situe au 1^{er} étage.



Pignon donnant sur le chemin d'accès



Façade arrière du château de la Follie et chemin d'accès. A gauche se trouve un bâtiment qui sert certainement d'écurie. On remarque l'importance des ouvrages de soutènement de l'ensemble situé sur l'amorce de la pente.



**Adrien
Boitel de Dienval
(Brismontiers
photographe à
Soissons)**

**et son épouse
Pauline Émilie
Mathilde Estave de
Valsery**

**(Archives familiales
Boitel de Dienval).**

devant le château. Il vendit également, à l'État, à l'occasion du mariage de sa fille, une fûtaie que la famille nommait « dot de Pauline ».

Patiemment, il acheta à partir de 1827 toutes les maisons, terres, larris et bois situés à la Folie et contigus à la propriété familiale. On lui doit surtout la construction du château à une date qui reste à préciser. On peut supposer qu'il ne disposa des fonds nécessaires qu'après la mort de son beau-père en 1836 et le cadastre de 1838 n'indique aucune bâtisse au sommet de la pente.

Il mourut le 3 décembre 1854 à son domicile compiégnais, rue Saint Jacques. « C'était l'époque où il n'y avait à Compiègne que trois voitures à deux chevaux, dont une à M. Boitel. Le Compiègne d'alors ressemblait si peu à celui d'aujourd'hui que nous avons peine à nous en faire une idée : pas de luxe, pas de brillant, pas d'élégance mais cinq ou six familles -

Bicquilly, Haudicquer, Esman-gart, Cayrol, Boitel, Seroux peut-être - vivant simplement, largement entre elles et mépris-ant fort, en bonnes royalistes qu'elles étaient, Louis-Philippe, la République de 48, l'Empire et sa cour »²¹.

Adrien : un passionné d'histoire

Adrien naquit à Compiègne le 4 janvier 1820 ; cadet de famille, il se tourna naturelle-ment vers la carrière militaire. Entré à Polytechnique en 1840, il en sortit sous-lieutenant en 1842 pour rejoindre l'école d'application de l'artillerie et du Génie, à Metz.

Nommé Capitaine en 1851 au 1^{er} régiment d'artillerie, adjoint à la fonderie de Douai et résidant à Bourges (il y avait là également une fonde-rie de canons), il épousa la même année Mathilde Estave de Valsery. La famille de l'é-

pouse avait connu une éléva-tion récente, son grand-père avait été fait baron en 1823 et avait ajouté à son nom celui de la terre de Valsery (Aisne) qu'il possédait²².

La veille de leur mariage fut dressé le contrat de mariage. L'époux apportait en dot ses personnels (habits, bijoux, ar-mes, chevaux, équipements militaires) d'une valeur de 4.000 F. À cela s'ajoutaient 60.000 F. d'une donation de ses parents effectuée à titre d'avance sur la succession en 1839 et une rente perpétuelle de 3.000 F., le tout devant lui procurer un revenu annuel de 6.000 F. La future épouse ap-portait quant à elle trois rentes pour un total de 6.000 F., dont elle pourrait distraire 1.200 F., sur quittance, pour des achats personnels. Elle disposait éga-lement d'un trousseau estimé à 6.000 F. Ce contrat fut signé au château de Valsery en pré-sence de 24 témoins, membres des familles²³.

Adrien se préoccupa de rétablir le nom de famille qui avait été altéré dans son acte de naissance où il était simplement mentionné Boitel. Il produisit une série d'actes prouvant l'usage « immémorial » du patronyme complet de ses ancêtres et obtint la rectification de son acte de naissance et inscription de ce jugement le 25 septembre 1858²⁴.

Démissionnaire de l'armée le 23 juillet 1856, il vint s'installer au domaine de la Follie. Il reprit du service le 30 août 1870 comme capitaine d'artillerie à la Garde nationale mobile de l'Aisne, auxiliaire adjoint à la Direction de La Fère et rentra le 26 novembre, prisonnier libéré sur parole. La défense de La Fère fut loin d'être un modèle de bravoure, mais il dut cependant se comporter honorablement car il fut décoré de la Légion d'honneur en 1871.

Il passait la majeure partie de l'année à la Follie, ne quittant le domaine que quelques mois l'hiver pour se rendre chez ses beaux-parents à Soissons ou dans son domicile parisien. En 1895 il loua une maison à Compiègne, 7 rue d'Alger, pour se rapprocher de ses enfants. Il intégra également la Société historique de Compiègne où il fut admis comme membre titulaire en 1883 et devint vice-président en 1888. Il y présenta quelques communications et plusieurs objets antiques trouvés dans sa propriété²⁵. Le domaine recèle en effet de nombreux vestiges, en particulier dans les environs de la fontaine du Haloy (nommée à tort sur quelques plans fontaine du Valois). Cette modeste source est l'origine principale du ru de Berne et explique une présence fort ancienne.

Adrien mourut à Compiègne le 8 janvier 1896, sa veuve continua d'habiter le château jusqu'à sa mort en 1913. Tous deux furent inhumés dans le

tombeau de la famille de Valseroy à Coeuvres.



Satulette en bronze (hauteur 12 cm) trouvée à La Follie. Il s'agit d'un Lare gallo-romain. Il tient une coupe dans une main, l'autre devait brandir une corne d'abondance. (Collection Bernard Boitel de Dienval)

La famille Boitel de Dienval illustre bien l'ascension d'une famille de laboureurs aisés qui serait sans doute parvenue à l'anoblissement si la Révolution n'était pas survenue. Elle est parvenue à nouer un jeu d'alliances matrimoniales avec « les meilleures familles » de Compiègne, devenant à son tour bien en vue.

Au XIX^e siècle, elle n'a pas intégré la bourgeoisie d'affaires, mais s'est appliquée à faire fructifier ses terres et à vivre de ses rentes. Si quelques membres ont bien connu une carrière militaire, ils n'atteignirent cependant pas les grades d'officiers les plus élevés et retournèrent assez vite à des occupations de propriétaires

auxquelles la Première Guerre mondiale mit un terme. Ce conflit détruisit également une part importante des archives familiales contemporaines

Notes

1 Leroy Maurice (Abbé), *Le Quesnel et Saint-Mard-en-Chaussée*, Imprimerie Yvert et Tellier, Amiens, 1911.

2 *Volumes du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles D'HOZIER. (1697-1709). XXVI Picardie.*

3 Il s'agit de la branche à l'origine des Boistel d' Welles : d'azur à un ciboire d'or soutenu de deux ailes d'argent.

4 On trouve également ce nom orthographié Saint Phal.

5 Chargé du martelage, du récolement et du contrôle des gardes. Il n'y en avait qu'un en forêt de Laigue

6 Acte sous seing privé dressé à Compiègne le 14 octobre 1770 (Archives familiales Boitel de Dienval.)

7 C'est ce que constate M. de Laprairie dans « Le château de la Folie près de Pierrefonds », *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1861.

8 Inventaire des meubles, effets, titres et papiers fait après le décès de Mr Jean Charles François Boitel de Dianval à la requête de Delle de Bournonville, son épouse devant M^e Constant notaire à Compiègne, le 28 septembre 1779 (Archives familiales Boitel de Dienval).

9 Livre de comptes de l'état des cens et rentes dues et reconnues par les tenanciers d'une Seigneurie.

10 Le domaine possédait deux sources : celle du Haloy et celle du Burgot. Elles devaient alimenter une pièce

d'eau comme le suggère le cadastre de 1838 qui comporte un lieu-dit « Les étangs de la Folie ». Ces étangs devaient également servir au rouissage.

11 Soit environ 26 litres de seigle et 95 litres d'avoine. La conversion des mesures s'appuie sur *Le comparateur de l'Oise*, de Jean-Baptiste Thorel, Formerie, 1843.

12 Équivalent de 100 litres de seigle. Le faible rapport de la seigneurie montre que son rôle était davantage lié à la position sociale qu'elle conférait.

13 Bail du 22 décembre 1771 passé devant Poullétier et son confrère à Compiègne (Archives familiales Boitel de Dienval).

14 L'essein de 65 verges contenait 28 a 35 ca.

15 Cet établissement avait été réuni en 1632 à l'abbaye de Noirmoutiers qui possédait également le prieuré de Saint Sulpice de Pierrefonds. Cette nomination n'est pas mentionnée dans l'ouvrage de référence de P.

Lambin, *Monographie de Saint Nicolas de Courson*, Compiègne, 1904.

16 Analyse des papiers de l'inventaire après décès de 1779.

17 Mariage du 29 octobre 1776, paroisse de Vaux (près de Saint-Quentin ?). cet acte n'a pas été retrouvé.

18 Manuscrit de Jean Marie Norbert Magnien de Magnienville (Archives familiales Boitel de Dienval). La fortune familiale, accrue de l'héritage de Calfeux, représentait au moins 3 millions.

19 Fille de Jean François Hyacinthe de Crouy d'Arcy (maire de Compiègne de 1752 à 1789) et de Marie Victoire Ledreux de la Châtre. Elle décéda le 12 juillet 1854 et fut inhumée à Choisy-au-Bac.

20 Acte de vente des 16 et 19 août 1825 devant Péan de Saint Gilles, notaire à Paris (Archives familiales Boitel de Dienval).

21 Manuscrit de Jean Marie Norbert Magnien de Magnienville (Archives familiales Boitel de Dienval).

22 En 1804 Mathieu Charles Estave racheta les ruines de l'abbaye de Valsery, à Cœuvres et Valsery, et y fit construire un château. Son fils, Charles Mathieu, Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XVIII fut autorisé par décret impérial du 22 septembre 1869 à ajouter officiellement à son nom patronymique celui de Valsery.

23 Contrat de mariage passé devant maître Brocheton, notaire à Cœuvres, le 20 octobre 1851.

24 Jugement du tribunal de première instance du troisième arrondissement du département de l'Oise séant à Compiègne, 25 septembre 1858.

25 Adrien Boitel de Dienval présenta en 1878 devant la Société historique de Compiègne un résumé de ses travaux sur La Folie, mais cette communication reste introuvable. Il était également membre de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Les nombreux objets antiques qu'il découvrit dans sa propriété sont présentés dans le livre de M. Delaprairie, *op. cit.*



Entrée de la source du Haloy. Une fenêtre en ogive s'ouvre au-dessus de la porte et l'eau se déverse dans un petit bassin qui a pu faire office de lavoir. Il y a de nombreux graffiti datant de la moitié du XVIII^e siècle.